

Charte 2022/2023

Les Sables Vendée Basket

La présente charte du licencié(e) du LSVB est un ensemble de droits et de devoirs primordiaux pour que la vie du club soit la meilleure possible.

1. Application de la charte du club

La présente charte est applicable à tous les licenciés des Sables Vendée Basket à compter du 15 août 2022 et de l'organisation d'une réunion d'avant saison organisée par chaque entraîneur dans son équipe. Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents est réputé en avoir pris connaissance. La présente charte est disponible en permanence à la salle Beauséjour et chaque entraîneur du club en aura un exemplaire. De plus, elle est également consultable sur le site internet du club : www.lsvb.fr Tout manquement à cette charte pourra faire l'objet de sanction disciplinaire de la part du bureau directeur, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

2. Présence des joueurs et joueuses

Chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements. Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu. La présence du joueur ou de la joueuse est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur. Chaque licencié et parent s'engagent également à être présents lors des diverses manifestations organisées par le club.

3. Horaire des entraînements

Les horaires d'entraînement définis en début de saison sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs ou des installations sportives. Les éventuels changements seront transmis par l'entraîneur. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles. Les parents des licenciés mineurs s'engagent à récupérer leur enfant au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement. Chaque joueur/joueuse doit être présent(e) à l'heure du début effectif de l'entraînement en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport) et avec une bouteille d'eau. Être à l'heure à savoir 45 minutes avant le match à domicile afin de pouvoir se préparer dans de bonnes conditions. Pour les matchs à l'extérieur, voir en rapport des convocations données par les entraîneurs et affichées dans les salles (Beauséjour, Les Plesses, Olonne...).

4. Installations sportives

L'accès aux gymnases ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur ou d'un responsable du club. Nous sommes tous responsables de la propreté des locaux et du respect de ceux-ci.

5. Respect des autres

A l'entraînement comme en match chaque joueur/joueuse s'engage à respecter ses coéquipiers(ères), son entraîneur, ses adversaires, les dirigeants, les arbitres et leurs décisions, les installations. Tout manquement à ces règles pourra être, le cas échéant, sanctionné.

6. Faute technique

La première faute Technique n'est pas sanctionnée. Au-delà, ces sanctions disciplinaires s'appliquent :

- ✓ Frais de traitement pour 2ème Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport **30,00 €**
- ✓ Frais de procédure non contradictoire pour 3ème Faute Technique ou Faute Disqualifiante sans rapport **60,00 €**
- ✓ Frais de traitement pour 4ème Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport **100,00 €**

Toutes ces sommes seront dues en intégralité par le licencié concerné et devra être réglé avant le match suivant.

7. Attitude des parents et accompagnateurs

Les dirigeants, les parents et accompagnateurs s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs/joueuses sur le terrain. Ils devront respecter les adversaires, les arbitres, les officiels de table au même titre que les joueurs/joueuses et entraîneurs.

8. Droit à l'image pour les licenciés mineurs

Pour l'ensemble des licenciés mineurs, nous demandons que les parents remplissent un formulaire de droit à l'image afin de valider la diffusion éventuelle de photos ou médias de leurs enfants. Ce document sera donné en début de saison ou disponible sur le site Web du club.

9. Arbitrage et table de marque par les licenciés

L'arbitre et la table de marque font partie intégrante du basket : SANS EUX PAS DE MATCH. Chaque licencié(e) sera sollicité(e) pour quelques tables de marque et arbitrages, notamment sur les rencontres jeunes, en rapport à un planning établi à l'avance, pour l'ensemble de la saison. Tout ceci faisant partie de l'apprentissage des règles du jeu est indispensable à la vie du club.

10. Parents référents

Nomination d'un parent coordinateur de l'équipe en accord avec l'entraîneur et les parents en début de saison, pour aider l'entraîneur à l'organisation des déplacements et des besoins matériels de l'équipe. Il sera désigné lors d'une réunion d'avant saison organisée par l'entraîneur de l'équipe. Chaque licencié jeune devra être accompagné d'un parent lors de ce rassemblement. Si ce n'est pas le cas, une convocation individuelle sera donnée ultérieurement.

11. Match à l'extérieur

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur.

Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route (ceinture de sécurité, limitation de vitesse, nombre de passagers etc...).

12. L'entraîneur : correction, assiduité, ponctualité, responsabilité, rigueur, exemplarité.

L'entraîneur s'engage

- à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs et leurs parents en cas d'absence,
- à préparer ses entraînements sur papier et avoir une tenue sportive,
- à arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement pour préparer le matériel et accueillir les joueurs/joueuses et leurs parents,
- à partir quand le dernier joueur a été pris en charge par ses parents,
- à effectuer par écrit le pointage des joueurs/joueuses à l'entraînement,
- à faire respecter le planning de table de marque, des stages vacances et de l'atelier du samedi matin,
- à participer aux différentes réunions d'entraîneurs qui seront organisées tout au long de la saison
- à garder un esprit sportif dans tous les cas

13. Le club

Le club s'engage :

- à fournir un encadrement qualifié avec des entraîneurs en formation ou diplômés
- à diffuser le calendrier des matchs de championnat,
- à fournir le matériel nécessaire pour les entraînements et les matchs,
- à favoriser un accueil convivial,
- à organiser des stages pendant les vacances scolaires,
- à mettre en place des réunions de formation à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque.

Site internet

- ✓ Le site officiel du club est : www.lsvb.fr
- ✓ Nous rassemblerons un maximum d'information sur la vie du club et veillerons à faire suivre le maximum d'informations pour le bon déroulement de la saison.
- ✓ N'hésitez pas à le consulter le plus souvent possible.